

COMPTE RENDU de CONSEIL MUNICIPAL du 15 Janvier 2016

L'an deux mille seize, le quinze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Christine HALLIER, Maire.

Présents: M-C. HALLIER, G. DEBEAUFORT, D. PINCHON, D. GARRÉ, F. RICHE, P. TREFERT, L. LELONG, F.EVRAD, B. BOITELLE,

Absents représentés: Luc LELONG par L. LELONG, X.PRIN par M-C HALLIER

Absents excusés: D. NEVEUX

Absents: S.MULPAS, J. ERAMO

Secrétaire de séance : Gérard DEBEAUFORT

Lecture et approbation du compte rendu de Conseil Municipal du 03 décembre 2015.

1- Avenant au contrat de maintenance signé avec la Lyonnaise des Eaux (DE-2016-01)

Madame le Maire donne connaissance de la difficulté du service assainissement de la Commune à répondre aux nouvelles exigences règlementaires (transmission des données au format SANDRE; transmission d'un bilan épuratoire...).

Afin d'y pallier, elle propose de signer un avenant au contrat de maintenance conclu avec la Lyonnaise des Eaux introduisant la réalisation des bilans d'autosurveillance et la transmission des données aux autorités tutelles.

Considérant que ces documents exigent des logiciels spécifiques,

Vu leur complexité,

Entendu que le coût de la prestation est de 1980 TTC par an,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

*VALIDE l'avenant n°1 de la Lyonnaise des Eaux,

*AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

2- Financement du livre Prestige du 501ème Régiment des Chars de Combat (DE-2016-02)

Le 501ème régiment de chars de combat célébrera, le 16 avril 2017, le centenaire de la 1ère bataille des chars à Berry-Au-Bac. Le premier groupement de chars engagé dans ces combats, a donné naissance un an plus tard au 501^e Régiment d'Artillerie Spéciale (501^e RAS) qui est devenu, en 1920, le 501^e Régiment de Chars de Combat (501^e RCC).

Pour célébrer cet événement, le régiment souhaite réaliser un livre Prestige qui contribuera à soutenir la culture militaire et le devoir de mémoire envers nos Aînés. Destiné à tous les publics, il séduira aussi bien les anciennes que les jeunes générations de militaires et les civils dont les communes gardent les traces de ce passé.

Afin de concourir à la réussite de cet ouvrage, un soutien financier est sollicité au travers 5 offres de partenariat (de 4 400€ TTC à 500€ TTC)

Après lecture des différentes offres et en avoir débattu, les membres du Conseil Municipal à la majorité des votes exprimés (1 contre, 1 abstention et 9 pour)

*AUTORISENT Madame le Maire à souscrire à ce partenariat

*OPTENT pour l'option 3 : participation de 2000€ donnant droit à l'apposition du logo et du nom de la Commune et des remerciements dans la rubrique "partenaires", 1 paragraphe dédié à la valorisation de la Commune ainsi que 20 ouvrages offerts.

*DEMANDENT à ce qu'au moins 1 exemplaire soit conservé dans les archives de la Commune.

3- Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement (DE-2016-03)

Madame le Maire rappelle que le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) permet aux personnes ayant des difficultés particulières d'accéder à un logement décent, de s'y maintenir, et d'y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de service téléphonique.

Afin d'alimenter ce fonds, une participation financière volontaire est demandée aux collectivités territoriales à hauteur de 0.45€ par habitant soit 266.85€ pour Berry-au-Bac.

Bien que faisant débat, les Conseillers à la majorité des votes exprimés (3 contre, 3 abstentions et 5 pour)

*ACCEPTENT de participer à ce fonds de solidarité,

*AUTORISENT Madame le Maire à mandater la somme de 266.85€ au gestionnaire du FSL.

4- Renouveaulement de la convention de partenariat avec l'association "Correspondance Cote 108"

(DE-2016-04)

Madame le Maire donne lecture du courrier de Madame GUERNER, présidente de l'association Correspondance Cote 108 au cours duquel elle évoque le terme prochain de la convention de partenariat signée avec la Commune et en demande la reconduction.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les Conseillers ACCEPTENT la reconduction de cette convention de partenariat.

5- Subvention libre à l'association "Prévention Routière" (DE-2016-05)

Comme chaque année l'association "Prévention Routière" appelle aux subventions libres afin de continuer à proposer des actions de prévention et d'éducation routière dans les communes de l'Aisne.

Après en avoir délibéré, et compte tenu des nombreuses sollicitations de subvention, les Conseillers s'OPPOSENT à la majorité (10 contre, 1 abstention) à soutenir financièrement cette association.

6- Participation employeur au contrat de mutuelle labellisée (DE-2016-06)

La Commune participe au paiement de la mutuelle labellisée de ses agents. Bien que non exprimée en terme de pourcentage, cette participation équivaut à environ 20% (13€ par adulte souscrivant et 3€ par enfant).

Au vue de la législation qui impose aux employeurs privés de cotiser à hauteur de 50% du prix de la mutuelle et compte tenu des augmentations de tarifs subis depuis le dernier vote de cette participation employeur (septembre 2014), Madame le Maire, bien qu'employeur public, propose d'augmenter cette participation.

Après en avoir délibéré et après avoir évalué le poids de cette participation sur le budget communal, le Conseil Municipal à la majorité des votes exprimés (1 abstention, 10 pour)

*ACCEPTTE le principe de réévaluation de cette aide à compter de janvier 2016,

*RAPPELLE que cette participation est appliquée à tous les salariés désireux de souscrire à la mutuelle labellisée MNT, quelques soient le montant de leur rémunération et la catégorie d'emploi à laquelle ils appartiennent,

*DECIDE de financer à hauteur de 20€ par adulte et 5€ par enfant.

7- Désignation des représentants de la Commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) (DE-2016-07)

Conformément à la délibération 2015-12-17-2 de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde, Madame le Maire informe les Conseillers de la nécessité de désigner un représentant titulaire et son suppléant afin de représenter la Commune lors des instances de le CLECT.

Elle invite les Conseillers intéressés à se faire connaître à la suite de quoi Monsieur DEBEAUFORT est élu représentant titulaire et Monsieur LELONG suppléant.

Questions diverses

*Madame le Maire informe les Conseillers de la **demande de révision du PLU** exprimée par une administrée qui a vu ses terres classées inconstructibles pour des motifs qu'elle ne comprend pas au regard des nombreuses constructions alentours. Les Conseillers prennent note de cette demande et envisagent de réunir la commission de l'urbanisme afin d'établir la nécessité de revoir le PLU.

*Le **Monument des Chars d'Assaut** va connaître quelques transformations. En effet, les deux chars jusqu'à présent exposés vont retrouver leur propriétaire et seront remplacés par un char AMX. Cependant pour rendre ce projet possible, la commune est sollicitée pour aplanir les deux butes pour n'en faire qu'une et installer une dalle en béton destinée à recevoir le nouveau char.

Pour ce qui est de la dalle, un seul devis a pour le moment été reçu d'une valeur de 8000€, d'autres sont attendus.

*Conséquence de la Loi NOTRÉ, le **projet d'aménagement de zone artisanale et/ou commerciale** doit malheureusement être gelé.

*Suite aux interpellations de Madame le Maire envers la Voierie Départementale concernant les **dégradations sur la route départementale qui traverse le village**, il lui a été rappelé que les regards d'assainissement situé en agglomération sont à la charge de la Commune et non du Département.

*La réflexion autour des fêtes de **Noël 2016** a conduit Madame le Maire et les Conseillers a évoqué un possible rapprochement avec le Comité des fêtes. Il est proposé l'idée d'offrir aux enfants de la Commune un spectacle "cabaret". Pour rendre ce projet réalisable, il conviendra dans les meilleurs délais de déterminer les modalités de transport et de participation. La commission communale des fêtes sera réunie sous peu pour en discuter.

- 1- Avenant au contrat de maintenance signé avec la Lyonnaise des Eaux (DE-2016-01)
 - 2- Financement du livre Prestige du 501ème Régiment des Chars de Combat (DE-2016-03)
 - 3- Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement (DE-2016-02)
 - 4- Renouvellement de la convention de partenariat avec l'association Correspondance Cote 108
 - 5- Subvention libre à l'association "Prévention Routière"
 - 6- Participation employeur au contrat de mutuelle labellisée
 - 7- Désignation des représentants de la Commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- Questions diverses

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h25.